

DIRECTION PATIENTS, OFFRE DE SOINS ET AUTONOMIE

ORIR/SJH/111

Affaire suivie par : Dr Hélène LANSADE
Courriel : helene.lansade@ars.sante.fr

Téléphone : 04.91.29.99.66
Télécopie : 04.91.80.97.81

Date : 27 avril 2010

Le Directeur Général

à

Monsieur Jean-Marie DELARUE
Contrôleur Général des lieux de privation de liberté

Monsieur le contrôleur général,

Par lettre du 24 Février 2010, vous avez transmis à Roselyne BACHELOT-NARQUIN, ministre de la santé et des sports, le rapport de la visite que vous avez effectuée du 4 au 6 Mai 2009, au centre pénitentiaire de Toulon-La Farède.

Vous souhaitiez recueillir ses observations sur certains points relatifs au domaine de la santé et de l'organisation des soins dans cet établissement.

Je vous prie de trouver en annexe jointe une note technique permettant de souligner les évolutions locales intervenues depuis votre visite.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le contrôleur général, l'expression de mes salutations distinguées.



Dominique DEROUBAIX

Copie : DT 83

NOTE TECHNIQUE
à l'attention de M. Jean-Marie DELARUE
Contrôleur général des lieux de privation de liberté

[- - - - -]

Votre note insiste sur plusieurs points ayant donné lieu à des observations des contrôleurs à l'occasion de leur visite au centre pénitentiaire de Toulon- La Farlède :

- l'articulation entre les soins somatiques et psychiatriques qui apparaît mal assurée,
- les relations entre le personnel médical et le personnel pénitentiaire empreintes de méfiance et l'absence de réunion du comité de coordination,
- la possibilité donnée à une personne détenue malade de s'entretenir directement par téléphone avec le médecin régulateur du centre 15.

Votre analyse porte sur ces différents points et appelle de notre part plusieurs observations.

1) L'articulation entre les soins somatiques et psychiatriques

Suite au rapport d'inspection du CP de Toulon-La Farlède d'Avril 2008 réalisé par la Mission Régionale Inspection Contrôle Evaluation et la DDASS du Var qui faisait déjà état de difficultés d'articulation entre les soins somatiques et psychiatriques, l'ARH a fait évoluer ces dispositifs. En effet, après de nombreuses négociations, le centre hospitalier de Pierrefeu qui assurait les prestations psychiatriques depuis la signature du protocole de décembre 2005 n'interviendra plus, le CHITS étant en mesure d'assurer, à compter de Juillet 2010, l'ensemble des prestations somatiques et psychiatriques au centre pénitentiaire.

Il est par ailleurs envisagé la constitution, au sein du CHITS, d'un pôle de médecine en milieu pénitentiaire qui rassemblerait ces deux disciplines. Un projet de service commun est actuellement à l'étude.

J'ajoute par ailleurs que les relations se sont bien améliorées depuis quelques mois avec l'arrivée des nouveaux psychiatres.

2) Les relations entre le personnel médical et le personnel pénitentiaire

A l'ouverture de cet établissement et jusqu'à l'arrivée d'un nouveau chef de service en psychiatrie en Juillet 2007, les relations entre l'administration pénitentiaire et l'équipe psychiatrique étaient extrêmement conflictuelles. La situation est maintenant beaucoup plus apaisée avec l'arrivée d'un nouveau directeur pénitentiaire.

De plus il est prévu une réunion du comité de coordination dès lors que le CHITS assurera les prestations psychiatriques, ce qui permettra effectivement d'améliorer le dialogue entre les différents partenaires. Il faudra veiller par la suite à ce que les réunions de ce comité se tiennent régulièrement.

3) L'entretien téléphonique entre un patient détenu et le centre 15

Le patient détenu a maintenant accès au téléphone pour être en lien avec le centre 15, suite à une note interne du nouveau directeur du centre pénitentiaire. De même l'accès du centre 15 au centre pénitentiaire est facilité.